



**Union des Syndicats SUD
du Groupe Safran**

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Congés

Mardi 13 novembre 2012

Le retour des bleus...

Dans le tract SUD du 07 avril 2005, la hiérarchie du CEP découvrait qu'il y avait « quelque chose dans les bleus de travail », il semble qu'avec le temps, elle ait fini par l'oublier à nouveau...

Il se pourrait que ce « quelque chose » soit des gens normaux et responsables ayant une vie privée et pour nombre d'entre eux, des enfants avec qui ils souhaitent passer du temps lorsqu'ils sont en vacances.

Pour cela, le code du travail a prévu les congés payés.

Il se trouve que pour les « bleus », mercredi 31 octobre et pour certains les jours précédents, cela n'as pas été possible.

Lorsque des impératifs de production justifient le refus d'accepter des congés, SUD met en cause le manque d'effectif mais c'est la décision de la direction qui l'emporte.

Cette fois-ci, il s'est passé quelque chose de nouveau... Il n'y avait pas d'impératif de production et 7 « bleus » se sont vus refuser leur congés quand d'autres ne les ont même pas posé puisqu'on leur disait qu'ils seraient refusés.

L'impératif qui a justifié cette décision consistait dans la repeinte des ateliers...c'est une première !!!

Dans le cadre du Lean, la méthode des 5-S a été planifiée à cette date incontournable à moins de 2 mois de la fermeture d'hiver...et sans appel au volontariat.

Le Lean est sensé être une méthode d'amélioration continue en phase avec ...le personnel.

Dans ce secteur, Il aura fallu 2 droits d'alerte du CHSCT pour que des mesures efficaces soient prises contre l'inhalation des poussières à la TGS.

Le CHSCT a alerté régulièrement la direction des problèmes de management et de mauvais vécu par les salariés et ces remarques sur le vécu des salariés ont été confirmées par le médecin du travail.

La hiérarchie de ce secteur pourrait peut-être commencer à se poser des questions sur la considération qu'elle porte aux gens qui se trouvent dans les bleus, il se pourrait que tout le monde s'y retrouve.

En revanche, si pour cocher une case dans un objectif « Lean », elle est prête à refuser les congés du personnel, il ne faudra pas s'étonner d'avoir un retour sur les tensions et le mal être dans ce secteur.

Encore une fois, la facilité consistera à fustiger ces malintentionnés de syndicalistes qui n'ont de cesse de dire du mal du secteur...mais parfois, les remises en question peuvent aussi contribuer à l'amélioration continue.

Le 25/10/2012

Site d'Istres (anciennement SEP) Reconnu comme site amianté

Au début des années 2000, SUD Métaux 33 a engagé et obtenu la reconnaissance des sites de Bordeaux de l'ancienne SEP. Tenant aussi à défendre les salariés d'Istres et après plus de 2 ans de procédure, un arrêté du 25.09.2012 vient de classer le site d'Istres (anciennement SEP puis Snecma) parmi la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante.

SUD a entrepris les démarches nécessaires pour répondre aux demandes légitimes de salariés ayant travaillés à Istres (sur tout ou partie de la période reconnue par l'administration). Parmi ces salariés, certains sont aujourd'hui nos collègues à Herakles, Europropulsion, Snecma ou autres.

La reconnaissance du site d'Istres leur ouvre l'accès à la cessation anticipée d'activité au titre de l'amiante mais aussi à des droits tels que le suivi médical.

Du sérieux, de la volonté et de la patience . . . en quelques lignes seulement !

2009 — Début de la démarche par un courrier envoyé à la direction de Safran, cette dernière, comme à son habitude, ne donne pas suite.

2010 — Consolidation du dossier avec compilation de documents CE, CHSCT, témoignages et archives diverses attestant de la présence d'amiante.

2011 — Suite à un nouveau courrier SUD, le Ministère du Travail valide l'ouverture d'une procédure. Il détache un inspecteur du travail à Snecma Istres pour effectuer une enquête auprès du personnel et de l'entreprise.

Confirmation par l'inspecteur du travail de la présence d'amiante sur le site (1969-1996).

Safran apporte des contradictions sur l'enquête et se déplace à Istres et au Haillan pour trouver des archives et rencontrer d'anciens responsables d'Istres . . .

La direction Safran rencontre alors les représentants du Ministère du Travail à Paris pour contester le possible classement du site d'Istres.

Le lendemain une délégation SUD se rend à son tour au Ministère du Travail pour y apporter des

renseignements sur l'entité Istres et ses rapports industriels avec Le Haillan.

Contre enquête par l'inspecteur du travail à la demande du Ministère pour éviter de possibles suites judiciaires . . . et il rencontre des salariés qui ont du mal à comprendre la position de Safran face à l'évidence de l'utilisation d'amiante à Istres.

L'inspecteur confirme son premier rapport rendu au Ministère du Travail et l'arrêté est soumis à signature à plusieurs ministères . . . qui sont pris par le temps pour signer.

Election présidentielle, « changement d'équipe » qui retarde encore un peu l'aboutissement de la procédure. Trois ministères doivent valider l'arrêté (Travail, Affaires sociales et Santé, Budget).

Le 25 septembre 2012, l'arrêté est signé et paraît au Journal Officiel le 12 octobre.

Durant de longues années, les Directions successives de SEP, Snecma et Safran ont clairement nié l'exposition à l'amiante des salariés du site d'Istres.

**La santé et la sécurité des salariés seraient la priorité n°1 de nos dirigeants.
Cet exemple comme d'autres indiquent pourtant le contraire.**